NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

UNITED NATIONS
HUMAN RIGHTS
OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER

HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND
www.ohchr.org • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: ohchr-hrcspecialprocedures@un.org

Objet : **Prolongation de la date limite pour la réception des candidatures pour un titulaire de mandat devant être nommé lors de la 59e session du Conseil des droits de l'homme**

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales, les organisations non gouvernementales et autres organes des droits de l'homme et a l'honneur de les informer que suite à sa note verbale du 18 février 2025, la date limite pour la réception des candidatures pour le titulaire de mandat ci-dessous, à pourvoir lors de la 59e session du Conseil des droits de l'homme (16 juin – 11 juillet 2025), a été prolongée jusqu'au 9 avril 2025 à midi (heure de Genève) :

Mécanisme d'experts chargé de la question du droit au développement, membre originaire des États d'Amérique latine et des Caraïbes
Résolution 42/23 du Conseil des droits de l'homme

Les candidatures individuelles, comprenant une lettre de motivation, devront être soumises et reçues au plus tard **le 9 avril 2025 à midi (heure de Genève)** via la procédure de candidature en ligne, comprenant (1) un questionnaire à remplir sur internet et (2) un formulaire en format Word à télécharger. Des informations supplémentaires concernant la sélection et la nomination des titulaires de mandats sont disponibles au lien électronique suivant : https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/sp/nominations

En cas de problèmes techniques, le Secrétariat peut être contacté par courrier électronique à ohchr-hrcspecialprocedures@un.org

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour présenter à toutes les Missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations non gouvernementales, et aux autres organes des droits de l'homme l'assurance de sa plus haute considération.

1 avril 2025